



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

**Liaison RN 148 avenue Wellingborough - Constitution d'une association
foncière de remembrement - Désignation d'un représentant**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du remembrement lié au projet de liaison RN 148 avenue Wellingborough, il est nécessaire de constituer une association foncière qui sera notamment chargée conformément à l'article R 131.1 du Code Rural de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à mettre en oeuvre, afin de faciliter l'exploitation des terres issues de la redistribution parcellaire précitée.

En référence à l'article R 133.3 du Code Rural cette association foncière est administrée par un bureau comprenant :

- Monsieur le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui
- des propriétaires désignés pour six ans pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la chambre d'Agriculture
- un délégué de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Il convient donc de désigner un élu représentant Monsieur le Maire ainsi que 4 propriétaires compte tenu des règles de représentativité fixées par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres :

- Monsieur LANGLAIS Didier
- Monsieur RIMBAULT Philippe
- Monsieur RENNETEAU Francis
- Monsieur MATHE Denis

ont proposé par courrier leur candidature.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner d'une part les propriétaires mentionnés ci-dessus et d'autre part Monsieur FRAPPIER, Adjoint chargé de représenter Monsieur le Maire en cette affaire.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC